



Circulaire aux S1

CONGRÈS ACADÉMIQUE

MERCREDI 12 MARS 2014 À LA SECTION ACADÉMIQUE D'ARCUEIL

**JEUDI 20 ET VENDREDI 21 MARS 2014
AU LYCÉE GUY DE MAUPASSANT DE COLOMBES**

Chaque établissement doit être représenté !

Le congrès du SNES est un moment important. Ne laissez pas passer cette occasion de discuter des orientations du SNES !

Chaque S1 désigne ses délégué(e)s. Ceux-ci doivent déposer une autorisation d'absence par voie hiérarchique.

Il est possible de se relayer entre délégués d'un S1 mercredi 12, jeudi 20 et vendredi 21 mars.

Dans chaque établissement exprimez-vous !

Communiquez vos remarques, vos demandes, vos aspirations, vos critiques à votre délégué(e) au congrès académique.

De ce travail de démocratie interne sortiront les mandats de la délégation académique au congrès national qui aura lieu à Marseille entre le lundi 31 mars et le vendredi 4 avril 2014.

L'ordre du jour

Mercredi 12 mars :

commissions académiques à Arcueil

10h-12h : commissions thème 4 puis thème 3

14h-17h : commissions thèmes 1 et 2 en parallèle

Jeudi 20 mars :

congrès académique à Colombes

9h15 : Accueil et vérification des mandats

9h45 : Ouverture et vote de l'ordre du jour

10h-12h30 : Thème 2 (Présentation, débats et votes)

12h30-13h : Thème introductif (Présentation, débats et votes)

14h : Rapport financier

14h30-17h : Thème 1 (Présentation, débats et votes)

17h-18h30 : Réunions de tendances

Vendredi 21 mars :

congrès académique à Colombes

9h30-11h15 : Thème 3 (Présentation, débats et votes)

11h15-13h : Thème 4 (Présentation, débats et votes)

14h : Motion Action (Présentation, débats et votes)

15h30 : Modifications statutaires (Présentation, débats et votes)

SOMMAIRE

P. 1 : Thèmes et ordre du jour du congrès

P. 2 : Être délégué(e)

P. 3 et 4 : Plans d'accès et coordonnées

P. 5 : Mandats

P. 6 et 7 : Affiche pour votre panneau syndical

Les thèmes du congrès :

Thème introductif : Une dynamique pour une profonde transformation sociale

Thème 1 : Du collège au lycée, un tremplin vers la réussite

Thème 2 : De l'ambition pour les personnels et nos métiers

Thème 3 : Penser des alternatives pour une société plus juste et solidaire

Thème 4 : Pour un syndicalisme offensif, porteur d'espoir et moteur de progrès social

Qui sont les délégué(e)s ?

Sont délégués(e) au congrès académique, les membres titulaires de la CA du S3, les membres titulaires des bureaux de S2 et **les délégué(e)s des S1. Participer au congrès n'implique pas d'être un spécialiste averti ou un militant chevronné encore moins d'être mandaté sur l'ensemble des sujets couverts par les rapports préparatoires.**

Chaque S1 doit être représenté :

Jusqu'à 20 syndiqués inclus : un délégué

De 21 à 50 syndiqués : deux délégués

Par tranche supplémentaire de 50 syndiqués : un délégué supplémentaire

Mode de désignation des délégués :

On doit tenir compte des sensibilités existant dans le S1, telles qu'elles se traduisent dans le résultat du vote pour l'élection de la CA du S3, ou toute autre modalité qui fera accord dans le S1.

Lorsqu'il y a un délégué, ce doit être un syndiqué se reconnaissant dans le courant de pensée qui a le plus de voix.

Lorsqu'il y a plusieurs délégués, la répartition se fait d'après les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Autorisation d'absence :

Les délégués doivent, s'ils ont cours ces jours-là, déposer une demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur par la voie hiérarchique. Cette demande doit être déposée auprès du chef d'établissement quelques jours avant la date du congrès. (voir modèle ci-dessous).

L'autorisation d'absence pour participer à un congrès syndical est de droit (décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, article 14). Ni le chef d'établissement ni quiconque n'est habilité à se prononcer sur cette demande. Ne vous laissez pas intimider. En cas de difficulté, contactez immédiatement la section académique du SNES.

Une attestation de présence vous sera donnée durant le Congrès.

Pour s'informer et débattre :

Publications nationales :

- le supplément à l'U.S. n° 737 de décembre 2013 (rapports préparatoires)
- le supplément à l'U.S. n° 738 de février 2014 (cahier n°1)
- Le site national : <http://www.snes.edu/-Le-congres-de-Marseille-31-mars-14-.html>

Publications académiques :

- SNES Versailles n°3 de janvier 2014
- SNES Versailles Infos n°11 de février 2014
- Le site académique : <http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article3175>

Modèle d'autorisation d'absence :

Mme/M.

Professeur de

au Lycée / Collège.....

(adresse de l'établissement)

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles

S/C de Mme/M. le Proviseur/Principal

du Lycée/Collège.....

Monsieur le Recteur

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de m'absenter, pour participer aux travaux du congrès académique du SNES-FSU, qui se déroulera le mercredi 12 mars 2014 à Arcueil, les jeudi 20 et vendredi 21 mars 2014 à Colombes, conformément à la réglementation en vigueur sur les droits syndicaux (décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié).

Je suis en effet mandaté(e) pour y participer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

A....., le

Signature

Plan d'accès (1)

Mercredi 12 mars 2014 :
commissions académiques
à la section académique du SNES Versailles à Arcueil.

Notre adresse à Arcueil :

SNES section académique de Versailles
3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil Cedex

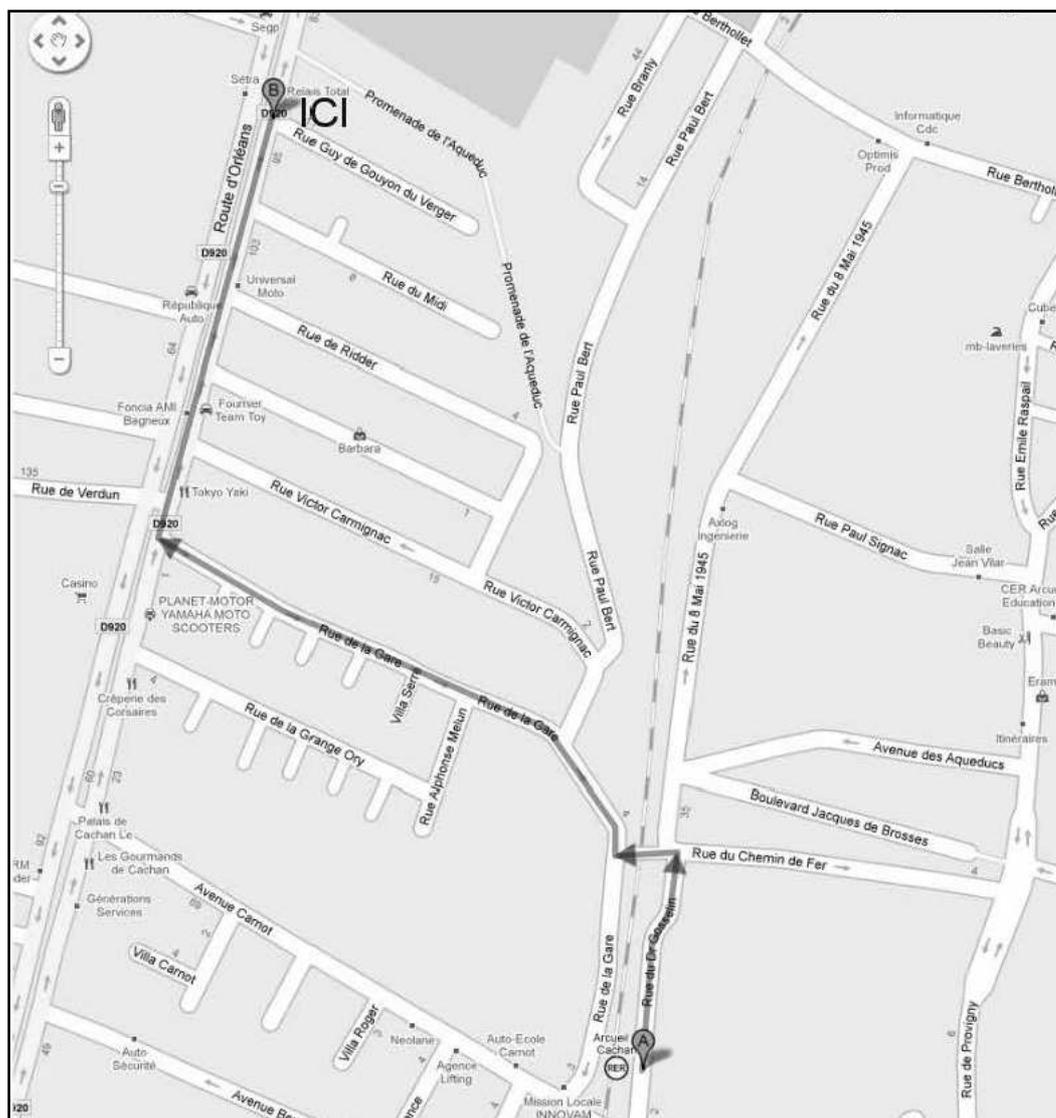
RER B Arcueil Cachan

Téléphone : 08 11 11 03 84 ou 08 11 11 03 85 (tarification locale)

Fax 01 41 24 80 62

Site : www.versailles.snes.edu

Mail : s3ver@snes.edu



Jeudi 20 et vendredi 21 mars 2014 : Congrès académique Au lycée Guy de Maupassant à Colombes.

L'adresse du lycée Guy de Maupassant de Colombes :

52 rue Robert Schuman
92700 Colombes
Tel : 01 46 52 50 00

Accès en transports en commun :

La gare SNCF de Colombes est située sur **la ligne J** du réseau Paris-Saint-Lazare.
De la gare, **les lignes de bus 166 et 304** permettent de rejoindre le lycée.

5 lignes de bus passent à proximité du lycée :

Ligne 164 : Argenteuil, clg C. Monet - Porte de Champerret : arrêt Robert Schuman
Ligne 166 : Colombes Audra - Porte de Clignancourt : arrêt Audra
Ligne 235 : Colombes Europe - Gabriel Péri : arrêt Europe ou Tour d'Auvergne
Ligne 304 : Nanterre, Place de la Boule - Les Courtilles : arrêt Europe ou Tour d'Auvergne
Ligne 366 : Desserte urbaine de Colombes : arrêt Tour d'Auvergne.

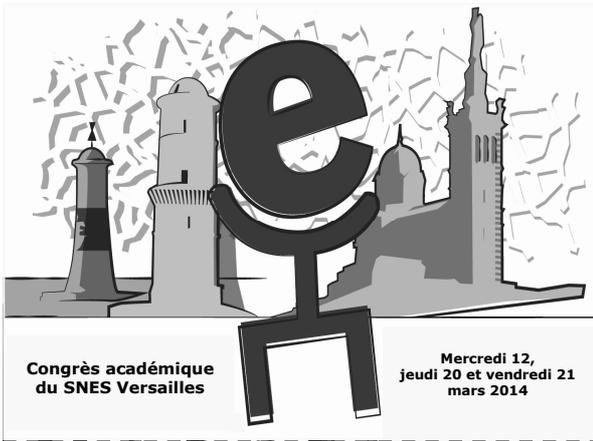
Accès par la route :

Le lycée est situé entre le stade Yves-du-Manoir et l'hôpital Louis Mourier.
De l'A86, prendre la sortie n°3 « Colombes-Centre ».



Mandat syndical

A découper et à remettre avec la demande d'autorisation d'absence



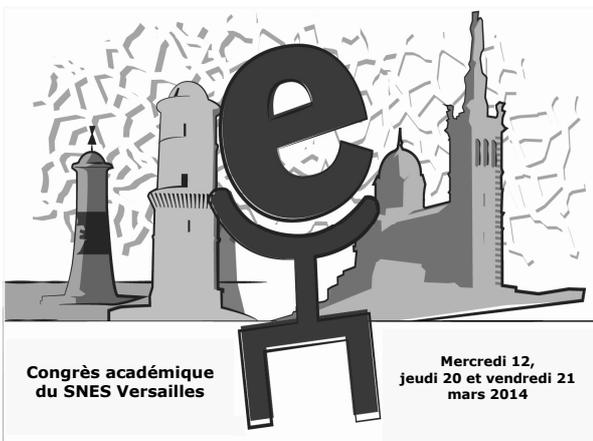
Je soussignée Marie-Damienne ODENT, Co-Secrétaire Générale de la section académique du SNES de Versailles certifie que :

Mme, M.

Est mandaté(e) pour participer au Congrès Académique du SNES Versailles des mercredi 12, jeudi 20 et vendredi 21 mars 2014.

Fait à Arcueil le 20 février 2014

Marie-Damienne ODENT



Je soussignée Marie-Damienne ODENT, Co-Secrétaire Générale de la section académique du SNES de Versailles certifie que :

Mme, M.

Est mandaté(e) pour participer au Congrès Académique du SNES Versailles des mercredi 12, jeudi 20 et vendredi 21 mars 2014.

Fait à Arcueil le 20 février 2014

Marie-Damienne ODENT

A échanger à l'ouverture du congrès contre le mandat définitif

NOM du délégué :

Établissement :

Commune : Département :

Au titre :

- De la CA du S3
- Du bureau du S2 (préciser le département) :
- De délégué de mon S1 (préciser le nombre de syndiqués) :

NOM du délégué :

Établissement :

Commune : Département :

Au titre :

- De la CA du S3
- Du bureau du S2 (préciser le département) :
- De délégué de mon S1 (préciser le nombre de syndiqués) :